

doivent par ailleurs poursuivre l'étude de certains bills dont ils sont saisis et de la teneur de certains autres projets.

● (1440)

Comme l'a dit le leader du gouvernement, nous espérons pouvoir faire œuvre utile en présentant des mesures législatives au Sénat même. Les possibilités sont cependant limitées, étant donné que nous ne pouvons proposer des bills de finances, mais le leader nous a dit que le gouvernement s'efforcera de trouver des mesures qu'il serait possible, tant du point de vue de la constitution que de la procédure, de proposer ici. C'est ainsi que nous tenterons de régler le problème en assurant en quelque sorte la poursuite des travaux en dépit du fait que l'une des chambres semble paralysée, pour reprendre une expression entendue hier.

Je dois dire que j'ai bien peu d'expérience en ce domaine comparativement au sénateur McIlraith. Pour cette raison, je propose la motion habituelle même si nous ne sommes pas assurés que l'autre endroit va siéger la semaine prochaine et nous renvoyer des mesures à étudier.

Le sénateur McIlraith: Honorables sénateurs, je remercie le leader adjoint du gouvernement de sa longue réponse et de toutes les précisions qu'il a apportées. J'aurais une réserve, cependant. Il a dit que le Sénat prendrait la relève. Je pense qu'il devrait préciser ce qu'il a voulu dire. Les difficultés de la Chambre des communes n'intéressent qu'elle. Nous n'avons pas à lui dicter sa conduite. Cependant, je voudrais savoir comment la suspension des activités de la Chambre peut avoir des répercussions sur le Sénat. Voilà ce que je souhaitais que le leader adjoint du gouvernement nous précise.

Selon moi, il faut connaître à fond le problème qui se pose à la Chambre des communes pour fixer les travaux du Sénat. Il faut se rappeler que ce problème découle d'une simple motion d'ajournement. Ce qui s'est passé mardi dernier, sauf erreur—j'ai entendu tellement de sons de cloches depuis ce moment-là que je n'en suis plus certain—la motion était simplement celle-ci: «Que la Chambre s'ajourne maintenant». Honorables sénateurs, une telle motion ne fait jamais l'objet de débats, et pour cause. On n'y a recours que dans des occasions extraordinaires. Je me rappelle par exemple qu'il est arrivé qu'un ministre soit décédé par accident, juste avant l'ouverture de la séance. A une autre occasion, un député des Communes est décédé pendant qu'il se rendait à la Chambre. C'est dans de pareilles occasions que l'on a recours à une motion d'ajournement semblable.

Sauf erreur, la procédure à appliquer quand une telle motion est présentée est très simple. L'Orateur met la motion aux voix et si un certain nombre de députés se lèvent, on convoque tous les députés. Et c'est ainsi que l'on fait retentir toutes les sonneries pour appeler les députés. Par courtoisie, les whips sortent de la Chambre jusqu'à ce que les députés soient arrivés. Ensuite, le vote peut avoir lieu. Mais encore une fois, cela ne nous concerne pas.

Dans ce cas-ci, nous sommes dans une position inaccoutumée: on nie aux représentants élus du peuple canadien le droit

de se réunir pour vaquer aux affaires publiques du pays. Peut-être suis-je naïf, honorables sénateurs, mais j'ai la ferme conviction qu'ils ont été élus députés pour s'occuper des affaires publiques, et Dieu sait qu'elles ont besoin d'attention, compte tenu de la conjoncture actuelle. C'est pour cela qu'ils ont été élus. On les empêche de faire leur travail depuis presque 48 heures. Le timbre sonne depuis deux jours et cela empêche la Chambre des communes de siéger et d'exécuter des travaux urgents et nécessaires.

Honorables sénateurs, je suis parmi ceux qui sont assez naïfs pour croire que le gouvernement a le droit de présenter des propositions au Parlement et que le Parlement a le droit de siéger, dans les deux Chambres, pour étudier des bills, les adopter ou les rejeter. Quand les représentants élus du peuple canadien ne peuvent pas pénétrer dans la Chambre pour faire le travail que leurs électeurs leur ont confié, cela compromet totalement tout notre système de gouvernement.

Honorables sénateurs, la situation à la Chambre des communes n'a rien à voir avec le bill énergétique, ni avec l'entente privée conclue entre les leaders sur la façon dont ils vont se comporter par la suite, ni avec rien d'autre de cette nature. A mon avis, cette situation aura des répercussions sur les travaux du Sénat. J'aimerais que le leader adjoint nous dise si, d'après lui, nous serons peut-être forcés de faire quelque chose à cause des événements extraordinaires qui se produisent à l'autre endroit, même si je ne veux pas qu'il intervienne dans les affaires des députés.

L'honorable Richard A. Donahoe: J'ai écouté attentivement ce que vient de dire mon honorable ami. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, car je ne pensais pas avoir quelque chose à dire. Néanmoins, pour répondre à l'honorable sénateur, je voudrais dire que nous siégeons le jour où le premier ministre du pays a déclaré sans équivoque que même s'il existe une tradition voulant que la constitution de notre pays ne soit pas modifiée sans le consentement des provinces, ce n'est qu'une tradition; ce n'est pas une obligation. La Cour suprême a déclaré, lorsqu'on l'a consultée, que cette tradition existe bien, mais que ce n'est pas une loi. Par conséquent, le premier ministre a déclaré: «Nous ferons ce que nous avons dit, car nous faisons légalement ce que nous avons le droit de faire. Nous ne tiendrons pas compte de cette tradition.»

Honorables sénateurs, j'ignore s'il existe ou non une tradition permettant aux députés de reprendre les travaux parlementaires pendant que la sonnerie se fait entendre. Nous savons tous comment les choses se passent. Les whips entrent dans la Chambre, s'approchent du fauteuil et font ainsi savoir à la présidence qu'ils ont fait tout ce qu'ils devaient faire. Nous savons que tous les députés qui désirent participer au vote sont là, et le vote a lieu. Ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre des communes. Évidemment, cela ne regarde que la Chambre des communes. Cela ne nous regarde pas et nous ne devrions même pas en parler ici. Néanmoins, nous avons abordé le sujet. Un sénateur nous a dit ce qu'il faudrait faire, à son avis. Je vais maintenant vous faire savoir ce que j'en pense.